

AICESIS

Conférence Internationale

Table Ronde 2
Quels sont les principaux

Communication de Monsieur Paul BIYOGHE MBA
Président du Conseil Economique et Social de la République Gabonaise

Mercredi 8 et Jeudi 9 octobre 2014
Athènes - Grèce

Pour s'adapter aux exigences d'une économie moderne, dans un environnement international des affaires caractérisé par une vive compétition, le Gabon a lancé plusieurs chantiers de réformes qui impactent positivement les systèmes d'organisation du travail, de gestion des entreprises et de formation.

- **Réformes dans les systèmes d'organisation du travail**

Parmi les réformes majeures visant à arrimer le système d'organisation du travail du Gabon aux normes internationales, il convient de citer tout particulièrement le changement des horaires de travail et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

- **L'instauration de la journée continue**

Cette mesure destinée à booster la productivité du travail est entrée en vigueur sur toute l'étendue du territoire gabonais le 1^{er} janvier 2010. Les Gabonais travaillent ainsi désormais de 07H30 à 15H30. Une pause de 30 minutes est accordée à chaque employé, selon un rythme approprié de roulement, entre 11H30 et 13H30.

L'instauration de la journée continue n'est pas seulement un changement technique des horaires de travail mais une approche moderne fondée sur une conception rationnelle de la gestion du temps.

La journée continue constitue en effet un projet sociétal qui place le travail au centre de toute l'activité socioprofessionnelle des travailleurs gabonais.

- **Le développement des NTIC.**

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans l'administration et les entreprises au Gabon a permis de faciliter considérablement l'organisation du travail.

Les possibilités offertes par les NTIC pour améliorer l'organisation du travail sont matérialisées par les développements récents dans les domaines de la fibre optique, de l'intranet, d'Internet, des débits 3G/4G, de la messagerie électronique, de la numérisation des données, des

nouvelles capacités de stockage des informations et des bases de données, du data mining, de l'édition multimédia, du commerce électronique avec le développement des réseaux Banques/Clients/Entreprises, de l'assistance à la formation, etc.

Il convient de signaler tout particulièrement le Projet gouvernemental en cours dénommé "Réseau de l'Administration Gabonaise" (RAG) qui consiste à construire une infrastructure réseaux et télécommunications pour partager l'information administrative.

Cette infrastructure fiable, sécurisée, disponible en haut débit et qui repose sur une technologie en fibre optique et hertzienne est déjà déployée à Libreville. A terme, il sera disponible avant sur l'ensemble du territoire national.

▪ **La promotion du dialogue social**

Considéré comme un ensemble des mécanismes de concertation, de consultation, de médiation et de gestion de conflits dans lesquels les intérêts de chaque partie sont préservés, le dialogue social fait l'objet d'une attention toute particulière depuis l'avènement de la démocratie pluraliste au Gabon.

Le dialogue social au sein des entreprises est réglementé par le Code du travail et la Charte nationale du dialogue social qui a été signée le 2 décembre 2011 pour promouvoir le dialogue à tous les niveaux.

Sur le plan institutionnel, le Gabon participe au plan d'action 2010-2016 de l'OIT relatif à l'inspection du travail, à la politique de l'emploi et à la consultation tripartite notamment au sein du Conseil National du Dialogue Social.

Notre pays a également adhéré au Programme de Promotion du Dialogue Social en Afrique Francophone (PRODIAF). Cette initiative est un appui important dans la construction des mécanismes adaptés de prévention et de gestion des conflits du travail.

Il convient de citer aussi le Projet d'appui à la Mise en Œuvre des principes et Droits fondamentaux au travail (PAMODEC) qui couvre la période 2011-2015.

A travers le Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) en vigueur depuis 2013, l'OIF assiste notre pays dans la recherche des objectifs du travail décent à travers des moyens et assortis d'un calendrier.

- **L'adaptation des cursus et l'augmentation de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur**

Le système Licence-Master-Doctorat (LMD), adopté suite au décret n°0940/PR/MESR du 16 Octobre 2007 portant application du Système Licence Master Doctorat dans les Universités et établissements d'Enseignement supérieur en République gabonaise, est entré en vigueur dans les grandes écoles et universités au début de l'année académique 2005-2006.

Le LMD est une première réponse au système de formation dans l'enseignement supérieur au Gabon qui était jusqu'alors caractérisé par une forme de standardisation particulièrement rigide avec des offres de formation et des parcours pédagogiques hérités de l'école d'avant les indépendances.

L'application du LMD permet notamment aux établissements qui l'adoptent d'assurer des enseignements diversifiés à vocation professionnelle, qualifiants et diplômant. Cette offre d'enseignement vise une logique de flexibilité de parcours de formation avec des modules transférables, compensables et capitalisables pour que chaque diplôme soit reconnu dans tous les pays ayant adopté ce système. Le point d'orgue de ce mécanisme est en effet la mobilité intra et inter-universitaire, nationale et internationale.

Un autre aspect important des changements en cours dans le système de formation universitaire au Gabon concerne la diversification et l'augmentation de l'offre de formation.

On assiste en effet à la multiplication d'établissements privés d'enseignement supérieur au Gabon depuis plusieurs années. Il reste toutefois que cette évolution se caractérise par une dominante des formations généralistes au détriment des filières techniques et scientifiques pour les métiers de nouvelle génération recherchés par les entreprises et l'administration.